

Santé mentale : le plaidoyer des associations auprès du gouvernement

Une délégation des 14 signataires du plaidoyer inter-associatif sur la santé mentale, composée d'associations représentant les usagers, les familles et les établissements et services (Uniopss, UNAFAM, Santé Mentale France et l'AFTOC) a rencontré le 28 janvier le Pr Bellivier, Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie. L'occasion de souligner certaines priorités, comme l'ouverture de la Prestation de compensation du handicap (PCH) aide humaine aux personnes en situation de handicap psychique, et l'importance de développer les coopérations sur les territoires.

Les principaux points du plaidoyer inter-associatif ont été présentés au Délégué ministériel, qui a souligné la convergence de celui-ci avec les principes directeurs et les éléments de doctrine de la feuille de route gouvernementale.

Le Délégué ministériel a souligné l'importance des dynamiques territoriales à travers les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM), pierre angulaire de la transformation de l'offre en santé mentale et a reconnu l'importance du rôle des associations. Il a explicité le principe d'une offre graduée et le repositionnement des centres médico-psychologiques dans cette offre, qui constitue un élément du parcours parmi d'autres.

Parmi les questions abordées, certaines ont fait l'objet d'un échange plus approfondi. La délégation d'associations a particulièrement insisté sur le chantier de la PCH aide humaine et son ouverture aux personnes en situation de handicap psychique, ainsi que le travail à mener sur l'évaluation du handicap psychique. Le difficile accès à la PCH pour les personnes en situation de handicap psychique bloque en effet l'accès aux dispositifs d'inclusion dans le logement (résidences accueil et habitat inclusif) et dans la cité.

Les associations et fédérations ont mis en avant des bonnes pratiques associatives et de coopération entre conseils départementaux (CD) et agences régionales de santé (ARS) sur certains territoires et appellent à ce que ces coopérations essaient. En ce sens, les co-contractualisations CD-ARS autour des PTSM peuvent constituer un bon outil.

Elles regrettent toutefois la faiblesse des avancées des actions liées à la santé mentale des personnes sous main de justice.

Elles continueront donc à mobiliser leurs réseaux sur les territoires dans les démarches de PTSM et à poursuivre le déploiement des premiers secours en santé mentale.

Une nouvelle rencontre sera proposée par les associations d'ici juillet 2020 avec le Délégué ministériel pour faire un point sur l'avancée des chantiers, notamment à l'occasion de la finalisation des PTSM.